

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

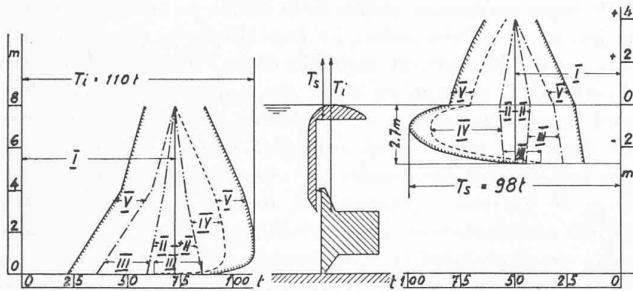


Fig. 8. — Force de levage pour une vanne-wagon double à crochet.

Vanne inférieure.

Vanne supérieure.

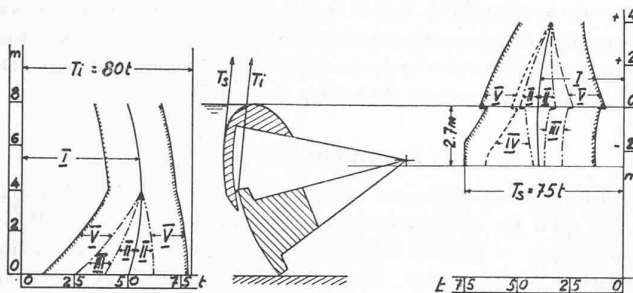


Fig. 9. — Force de levage pour une vanne secteur double.

I : Poids propre ; II : résistances au frottement ; III : forces hydrostatiques ; IV : forces hydrodynamiques ; V : résistances accidentelles ; T_i : force de levage de la vanne inférieure ; T_s : force de levage de la vanne supérieure.

agissent quand on ferme les vannes (les résistances au frottement, par exemple, deviennent négatives !) et de vérifier si la vanne se fermera par son poids propre ou s'il sera nécessaire de constituer les organes de manœuvre de telle façon qu'ils puissent supporter et transmettre des efforts de compression.

Les figures 8 et 9 nous donnent deux exemples de recherche de la valeur la plus grande de la force totale de levage par procédé graphique et de détermination de la puissance des treuils, d'une part, pour une vanne-wagon double à crochet, d'autre part, pour une vanne secteur double¹, toutes deux de mêmes dimensions ($L = 22,0$ m, $H = 8$ m). Il est intéressant de constater que dans le deuxième cas, grâce à une construction judicieuse, il a été possible de réduire la force des treuils d'environ 25 %, bien que le poids propre des deux constructions soit à peu près identique.

Concours pour la construction d'une grande salle à Pully.

Extrait des commentaires du programme.

La Commune de Pully a décidé d'édifier, sur l'emplacement de la grande salle actuelle, un bâtiment nouveau destiné à abriter une grande salle, une petite salle et des locaux pour l'administration communale (Services industriels). Cette diversité donne au projet un caractère de complexité qu'il importe de relever. Cependant, le nouvel édifice, situé à proximité immédiate du Prieuré, devra s'harmoniser parfaitement avec l'ensemble dans lequel il est prévu.

La grande salle sera utilisée pour toutes sortes de manifes-

tations pouvant se succéder dans la même soirée. Il y sera donné : des représentations théâtrales, des concerts, des soirées de sociétés, des représentations cinématographiques, des conférences, des expositions, des congrès, des banquets et des bals.

La petite salle sera utilisée pour des petits concerts, des assemblées, des votations, etc. Elle doit pouvoir être séparée complètement de tous les autres locaux pour permettre à certaines manifestations particulières de s'y dérouler dans la plus grande tranquillité.

Rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les projets déposés ensuite du concours pour la construction d'une grande salle à Pully, s'est réuni les 7, 8, 15 et 16 février 1945.

Il était composé de M. Ch. Milliquet, municipal, directeur des bâtiments, président en l'absence de M. Besson, syndic de Pully, mobilisé, de MM. Alph. Laverrière, architecte à Lausanne, Ad. Guyonnet, architecte à Genève, R. Loup, architecte à Lausanne, Cl. Jaccottet, architecte à Lausanne, G. Blanc, président de l'Union des Sociétés locales à Pully, R. Oguey, chef de service à la Direction des travaux, et G. Lerch, architecte à Lausanne, membre suppléant.

Il a constaté que 40 projets avaient été déposés dans les délais prévus, et a pris position dans le cas de deux concurrents, dont l'un a envoyé tardivement le mémoire descriptif demandé, et dont l'autre a omis de remettre les pièces demandées par l'article 13 F. du règlement de concours. Dans le premier cas, le retard étant peu important, le jury a décidé de maintenir pour le jugement le projet du retardataire (devise « Rosamonde ») ; dans le deuxième cas, aggravé par le fait que la perspective est sur papier calque, il a décidé la mise hors concours du projet incriminé (devise « Molière »).

Le jury a statué sur le projet « La Viole » dont le porche d'entrée dépasse l'alignement imposé. A l'unanimité, il a admis que le dépassement en question pouvait être considéré comme étant de peu d'importance au sens de l'article 23 du programme de concours.

Après un échange de vues et une inspection générale des projets présentés, le jury décide de procéder aux différents tours éliminatoires en prenant comme base principale d'appréciation les points suivants :

1. Implantation. Accès et dégagements extérieurs. Entrées.
2. Position relative de la grande salle, de la petite salle et des Services industriels et leur indépendance. Proportions et distribution intérieure des éléments principaux.
3. Circulations, liaisons, foyers et locaux annexes.
4. Les scènes et leurs services.
5. La cuisine-relai, offices et buvette.
6. Aspect extérieur.

Quatre projets sont éliminés au premier tour pour insuffisance générale : N^{os} 11 « Ad Gloriam », 27 « V. 11 », 32 « Vivre », 39 « E. T. 1945 ».

Au deuxième tour, les projets suivants sont éliminés pour manque de qualités suffisantes au point de vue architectural ou de compréhension dans l'interprétation du programme : N^{os} : 1 « Sufran », 3 « Symphonie », 5 « Terpsichore », 14 « Pierre et bois », 16 « Coquelin », 17 « Voilà », 26 « Ordonné », 28 « Lux », 29 « Le Prieuré », 31 « Oedipe », 33 « Pulliérane », 34 « Pollius 2 », 35 « Amédée », 36 « Lac ».

Dans un troisième tour, le jury élimine les projets suivants qui présentent encore trop de défauts importants tout en témoignant d'une meilleure recherche d'une solution satisfaisante : N^{os} 6 « Caro », 7 « Trille », 8 « La comète », 9 « Pollius 1 », 10 « Terre et eau », 13 « Les Monts », 15 « Euterpe », 18 « Vox », 20 « 1945 », 21 « Bacchus », 22 « St-Germain », 24 « Eurydice », 37 « Nimbus », 38 « Rosamonde », 40 « 15 367 m³ ».

Le jury décide alors de procéder à une analyse détaillée des projets restant en présence après avoir passé encore une fois en revue tous les projets, conformément à l'article 33 des Principes de la S. I. A., y compris celui qui avait été écarté dès le début pour infraction au Règlement.

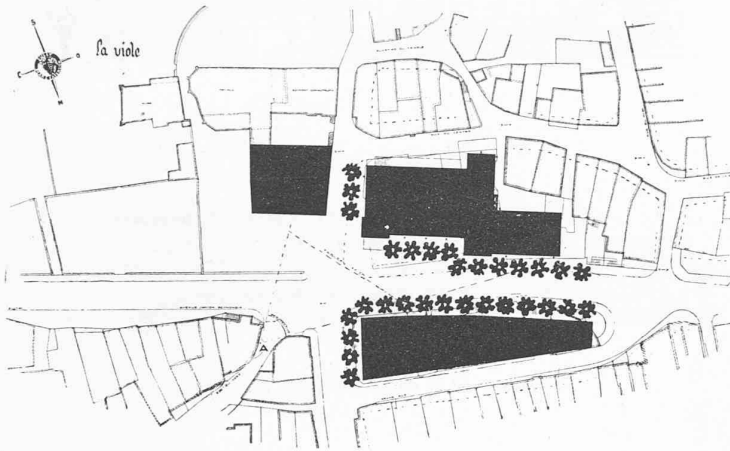
Il décide de prendre en considération pour un achat éventuel le projet « Molière » qui avait été mis hors concours et d'en faire la critique détaillée.

(Suite à la page 60).

¹ Brevet déposé par la S. A. C. Zschokke, constructions métalliques, à Döttingen.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE SALLE, A PULLY

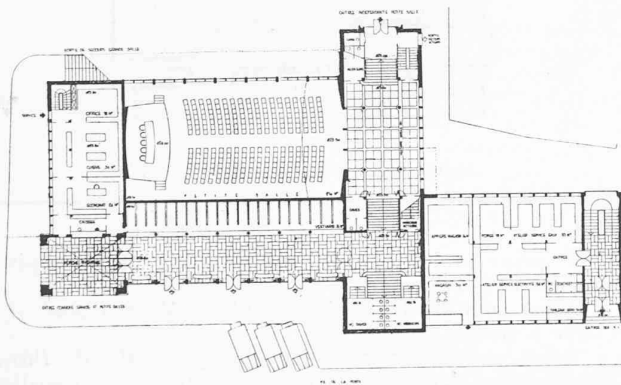
1^{er} prix, projet « La viole », M. Ch. Chevalley, architecte, à Lausanne.



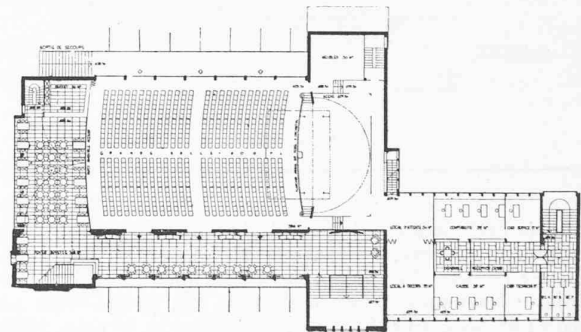
Situation — Echelle 1 : 2000.

Jugement du jury :

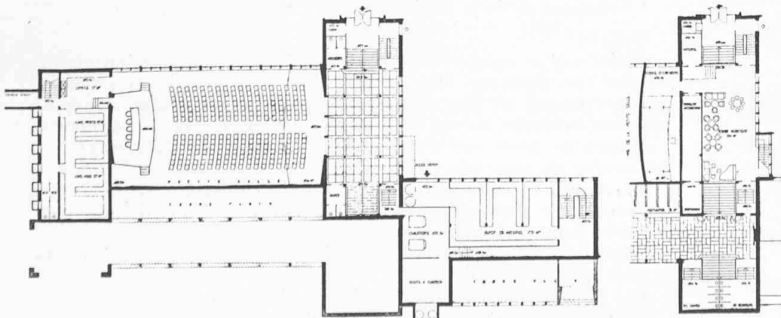
11 532 m³.
 Bon projet, largement conçu.
 Bonne implantation, dégagant le trottoir de la rue de la Poste.
 Entrée de la grande salle bien placée, mais sans tambour. Caisse à l'extérieur.
 Entrée indépendante de la petite salle bien réalisée.
 La distribution des locaux principaux est adroitement résolue.
 Les circulations sont spacieuses et les services en général bien situés et étudiés.
 L'escalier de la grande salle aurait gagné à être traité plus largement et plus visiblement.
 Parcours d'accès à la galerie long et compliqué.
 L'escalier de celle-ci empiète sur la circulation au 1^{er} étage.
 Le volume de la grande salle est fâcheusement encombré par la galerie.



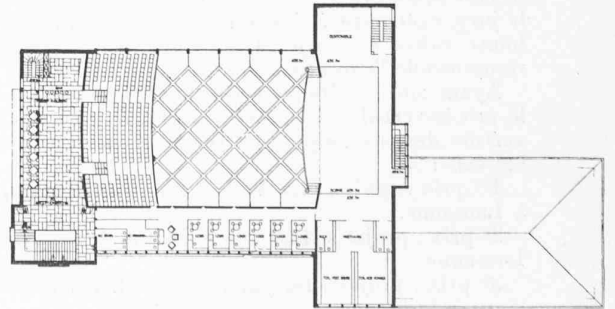
Plan du rez-de-chaussée — Echelle 1 : 700.



Plan du 1^{er} étage — Echelle 1 : 700.



Plan du rez-de-chaussée inférieur — Echelle 1 : 700.



Plan du 2^e étage — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE SALLE, A PULLY

1^{er} prix, projet « La viole »,

M. Ch. Chevalley, architecte à Lausanne.

Jugement du jury :

(suite)

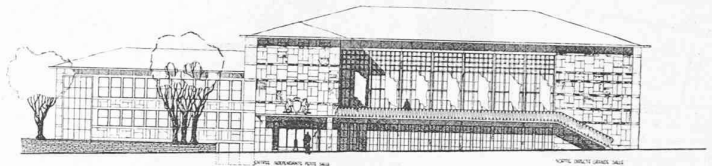
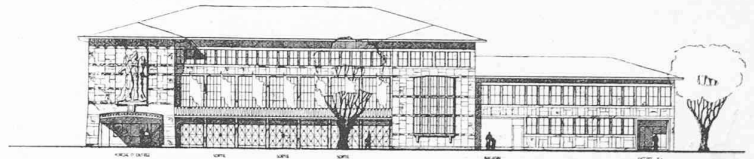
Les W.-C. donnent trop directement sur les circulations, tout en étant insuffisants.

L'aspect extérieur est bien l'expression du plan. Toutefois, le caractère qui s'en dégage est en désaccord avec l'ambiance locale.

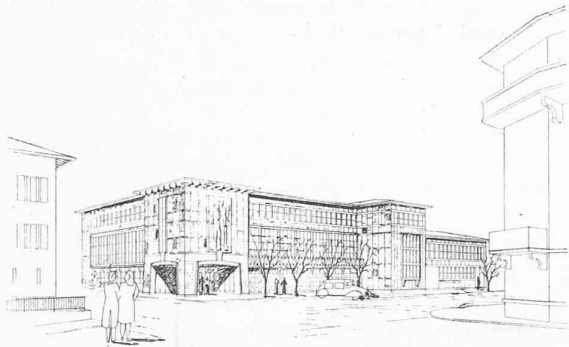
La manière dont le porche est traité est en contradiction avec l'architecture proposée.

Abus de grands vitrages coûteux à tous égards, inutiles et inconfortables.

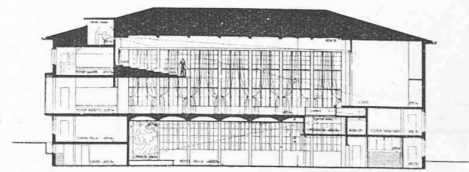
Le dessin des plans, volontairement schématique, n'est pas toujours en rapport avec la réalité : murs porteurs et points d'appui lourdement chargés et exagérément amincis, etc.



Façades nord et sud — Echelle 1 : 700.



Perspective.



Coupe longitudinale — Echelle 1 : 700.

Après cette analyse, le jury établit un classement définitif comprenant 5 prix, 2 achats et 15 allocations par ordre de valeur : 1^{er} prix, 2500 fr., projet « La Viole » ; 2^e prix, 2000 fr., projet « Harmonie » ; 3^e prix, 1500 fr., projet « De plain-pied » ; 4^e prix, 1300 fr., projet « Janvier » ; 5^e prix, 1200 fr., projet « Le Prieuré réservé » ; achat pour 900 fr., projet « Molière » ; achat pour 750 fr., projet « Février » ; allocations de 600 fr. aux projets : « Caro », « 1945 » et « 15 367 m³ ». — Allocations de 500 fr. aux projets : « La comète », « Pollius 1 », « Terre et eau », « Les Monts », « Vox 45 », « Bacchus », « Rosamonde ». — Allocations de 300 fr. aux projets : « Trille », « Euterpe », « St-Germain », « Eurydice », « Nimbus ».

Il déclare à l'unanimité qu'aucun des projets primés ne justifie l'attribution du mandat d'exécution. Par contre, faisant application de l'art. 31 des Principes de la S. I. A., le jury, également à l'unanimité, signale à la Municipalité la haute valeur du projet ayant pour devise « Molière » et en recommande l'exécution.

Ayant ainsi arrêté les conclusions de son rapport et signé le procès-verbal des décisions prises, le jury procède à l'ouverture des enveloppes, qui révèle comme suit les noms des lauréats :

1^{er} prix : projet « La Viole », M. Ch. Chevalley, architecte à Lausanne.

2^e prix : projet « Harmonie », M. Ch. Brugger, architecte à Lausanne.

3^e prix : projet « De plain-pied », M. M. Maillard, architecte à Lausanne.

4^e prix : projet « Janvier », M. Ch. Thévenaz, architecte à Lausanne. Collaborateur : M. D. Girardet, architecte.

5^e prix : projet « Le Prieuré réservé », M. G. Epitoux, architecte à Lausanne.

Achat pour 900 fr., projet « Molière », M. A. Pahud, architecte à Renens.

Achat pour 750 fr., projet « Février », M. M. Piccard, architecte à Lausanne¹ ; collaborateur pour l'acoustique, L. Villard, architecte à Montreux.

En conclusion, le jury se plaît à reconnaître qu'un gros effort a été demandé aux concurrents qui, presque tous, ont établi des projets étudiés et de présentation soignée. Il considère que malgré les commentaires explicatifs du programme, la complexité du problème des deux salles et des

(Suite à la page 65).

¹ Jugement du jury, projet « Février » :9895 m.³

Projet qui se caractérise par la clarté de sa composition et son volume très restreint. Mais cette recherche d'un cube très réduit, poussée jusqu'à ses plus extrêmes conséquences, entraîne une compression inadmissible de la grande salle et de ses dégagements.

Malgré le recul sur l'alignement, l'entrée est insuffisante et dépourvue de tambour.

Bonne position des salles et des Services industriels.

Petite salle très largement traitée quoique de vide d'étage trop bas par rapport à la largeur.

L'escalier balancé est tout à fait insuffisant pour évacuer la grande salle et sa galerie.

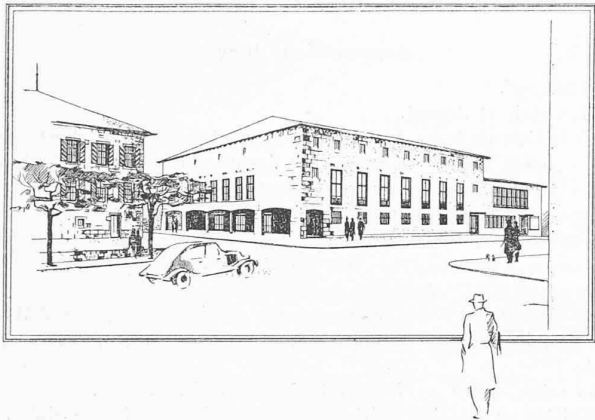
Pas de sortie de secours pour la grande salle.

Mauvais emplacement des W.-C. des salles.

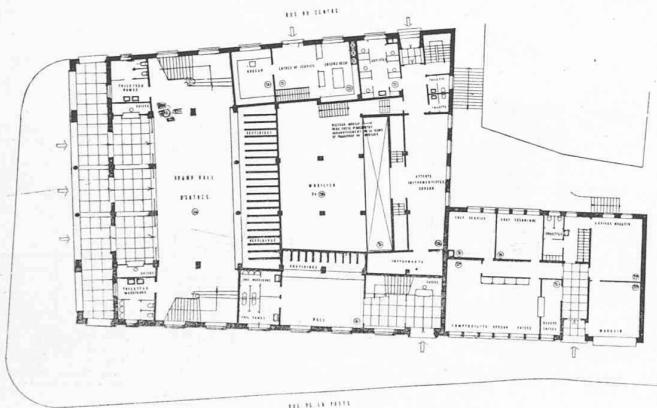
Façades traitées avec sobriété et élégance, mais dont l'harmonie est cependant rompue par l'architecture de la porte d'entrée.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE SALLE, A PULLY

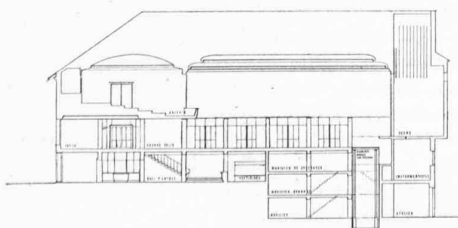
2^e prix, projet « Harmonie »,
M. Ch. Brugger, architecte, à Lausanne.



Perspective.



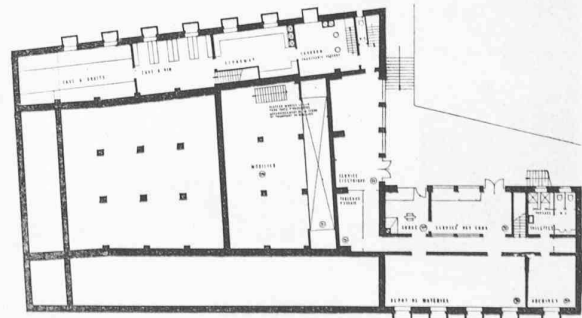
Plan du rez-de-chaussée — Echelle 1 : 700.

Plan du 1^{er} étage — Echelle 1 : 700.

Coupe longitudinale.



Plan des galeries — Echelle 1 : 700.



Plan des caves — Echelle 1 : 700.

Jugement du jury :

17 448 m³.

Solution dont l'originalité réside dans la disposition des foyers autour de la grande salle.

Entrée principale bien placée, sous un portique qui pourrait être un apport agréable.

Dégagement intéressant pour les piétons, côté place.

Entrée de la petite salle indépendante et bien située.

Salles bien placées mais au détriment des Services industriels.

Mauvaise forme de la grande salle ayant pour conséquences une trop grande largeur de la scène et une profondeur insuffisante, malgré l'encorbellement prévu sur la façade ouest.

L'éclairage naturel direct de la grande salle fait défaut.

Mauvaise arrivée de l'escalier de la petite salle à l'étage.

Les W.-C. au 1^{er} étage sont superflus et empêchent la réalisation d'un foyer plus spacieux.

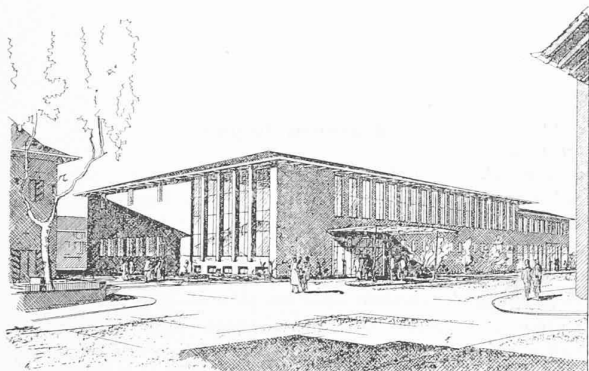
Le local à décors manque et ne saurait être remplacé par l'installation indiquée.

Relation cuisine-office-buvette bien comprise.

Aspect extérieur triste et lourd n'exprimant pas la nature de l'édifice.

Volume exagéré. Toiture énorme.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE SALLE, A PULLY

3^e prix, projet « De plain-pied », M. M. Maillard, architecte, à Lausanne.

Perspective.

Jugement du Jury :

12 555 m³.

Plan clair et dégagé.

Le bâtiment étant à l'alignement de la rue de la Poste, les dégagements devant l'entrée sont insuffisants (trottoirs). Circulation pour piétons et voitures déficiente.

Grande salle bien comprise, bons dégagements.

Services industriels bien placés et bien distribués.

Manque d'indépendance des deux salles.

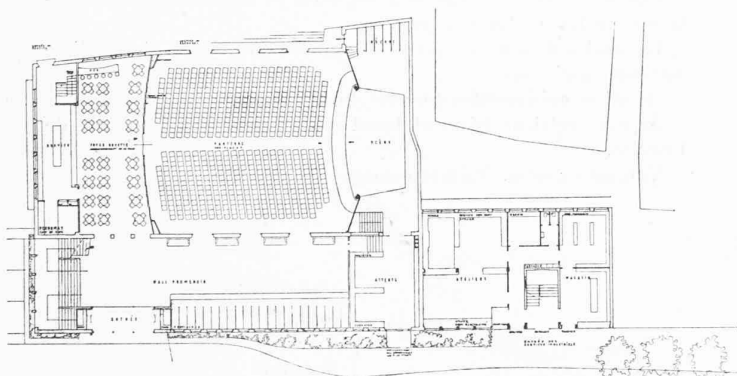
Le palier du 1^{er} étage est insuffisant.

La communauté des vestiaires, et particulièrement des W.-C. qui sont insuffisants comme accès et comme surface, est regrettable.

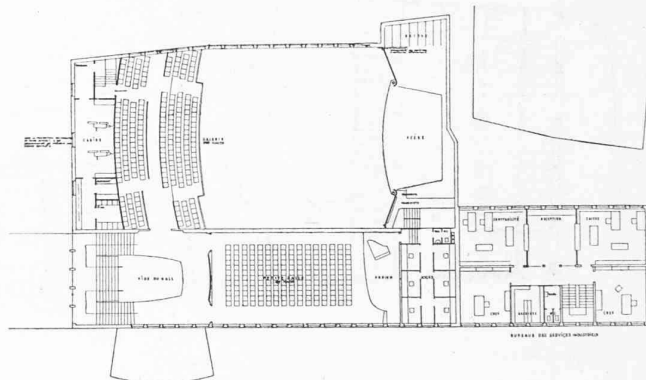
La scène et ses services sont bien compris.

Position et relation cuisine-office-grande salle bien réalisées.

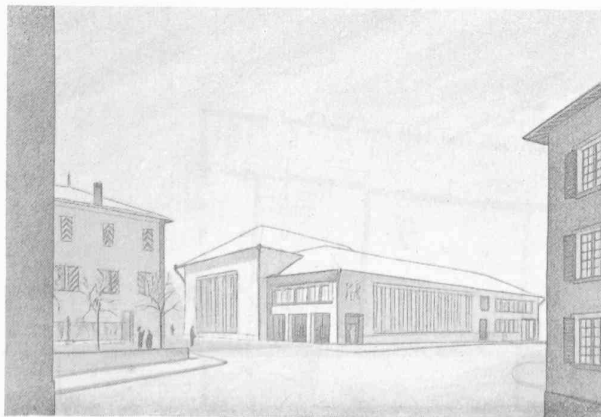
Les façades manquent d'unité et ne s'harmonisent pas particulièrement bien avec le mas du Prieuré.



Plan du rez-de-chaussée — Echelle 1 : 700.

Plan du 1^{er} étage — Echelle 1 : 700.4^e prix, projet « Janvier »,

M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne. Collaborateur : M. D. Girardet, architecte.



Perspective.

Jugement du jury :

15 432 m³.

Projet intéressant par une certaine impression de grandeur intérieure.

Emplacement de l'entrée bien choisi.

Bonne position des salles, mais au détriment des Services industriels.

Le foyer-promenoir à l'étage, s'ouvrant sur la grande salle, constitue une proposition intéressante bien qu'il soit un peu éloigné des entrées de celle-ci.

Grande salle spacieuse et dégagée.

Indépendance des salles bien réalisée.

Tambour d'entrée, caisse, entrée de service et escaliers en conflit, insuffisants et mal placés.

Escalier de la petite salle mal combiné, sans caisse à l'entrée.

Les W.-C. et leurs accès sont mal placés.

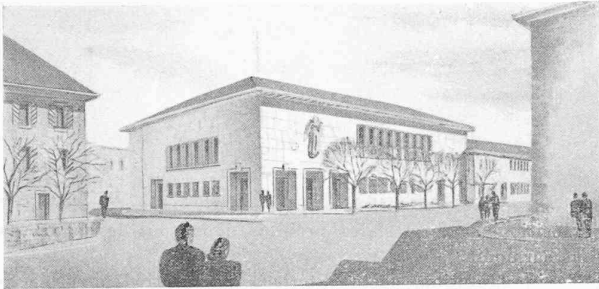
La cuisine-relai est exigüe.

Le local à décors manque.

Le volume des bâtiments et des toitures est lourd et peu satisfaisant.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE SALLE, A PULLY

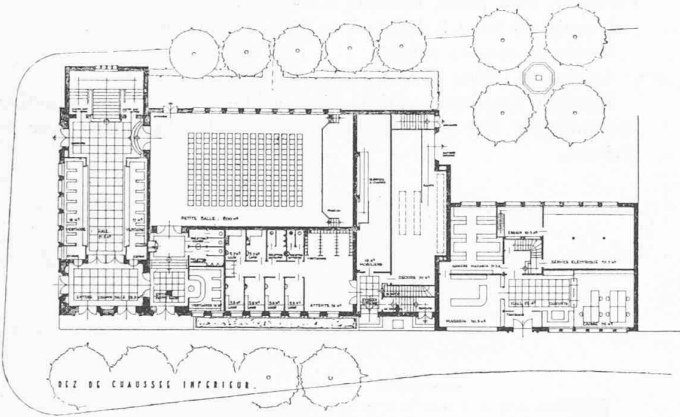
5^e prix, projet « Le Prieuré réservé », M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.



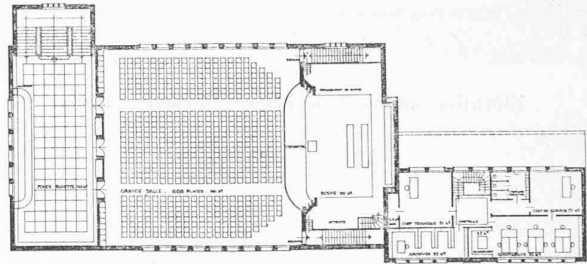
Perspective.

Jugement du jury :

12 425 m³.
 Projet répondant dans les grandes lignes aux conditions du programme.
 On peut regretter un certain manque d'ampleur dans les dégagements, hall, foyer, buvette et locaux de service.
 Entrée au nord-est bonne.
 Grande salle, petite salle et Services industriels bien placés.
 Indépendance des salles bien réalisée.
 Aspect extérieur tranquille mais sans attrait particulier.



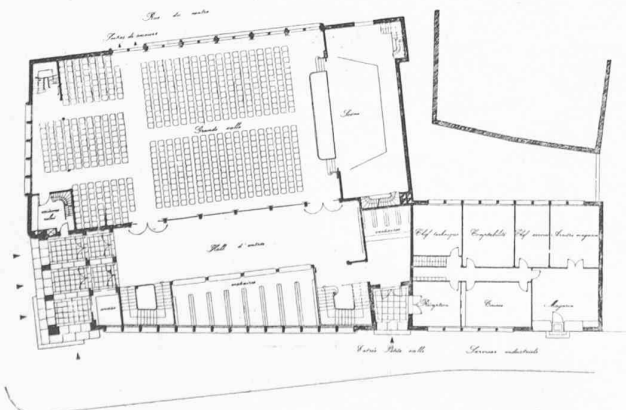
Plan du rez-de-chaussée inférieur. — Echelle 1 : 700.



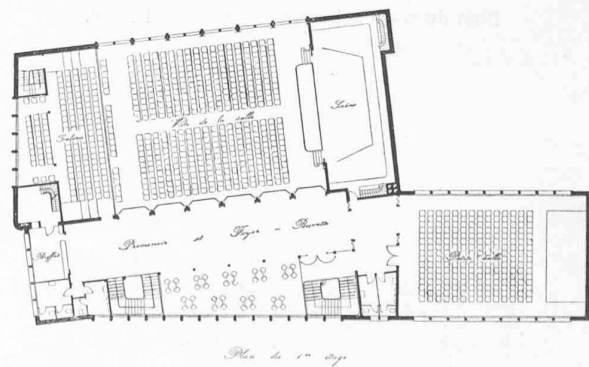
Plan du 1^{er} étage. — Echelle 1 : 700.

4^e prix, projet « Janvier »,

M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne ; collaborateur : M. D. Girardet, architecte.



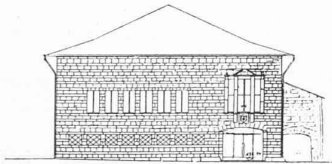
Plan du rez-de-chaussée — Echelle 1 : 700.



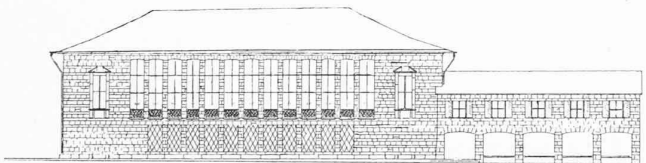
Plan du 1^{er} étage — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE SALLE, A PULLY

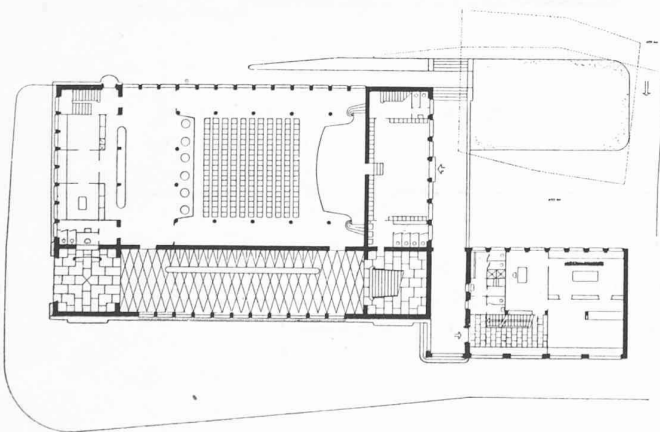
Projet « Molière », proposé pour l'étude définitive, M. A. Pahud, architecte, à Renens.



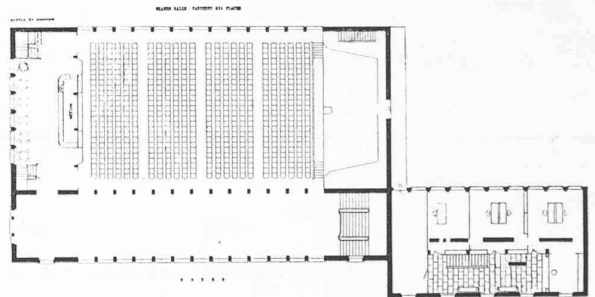
Elévation côté Prieuré — Echelle 1 : 700.



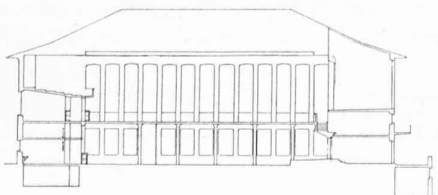
Elévation sur rue de la Poste — Echelle 1 : 700.



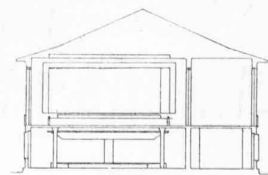
Plan du rez-de-chaussée — Echelle 1 : 700.



Plan du foyer — Echelle 1 : 700.



Coupes longitudinale — Echelle 1 : 700.



Coupe transversale — Echelle 1 : 700.

Jugement du jury :12 050 m³.

Excellent projet dont l'idée maîtresse s'impose d'emblée.

Composition d'une parfaite probité, dont tous les éléments sont en harmonie.

Bonne implantation, accès extérieur aisé, entrée bien placée mais insuffisamment étudiée.

Bonne position respective des deux salles et des Services industriels.

Le volume de la grande salle n'est pas encombré par la galerie.

Bonnes circulations, vestiaires et foyer spacieux. Toutefois l'escalier, bien placé, manque d'ampleur.

L'accès du local à décors à la scène est malcommode.

Sortie de secours exigüe.

Cuisine et offices pour les deux salles bien compris.

L'aspect extérieur exprime bien le plan ; il est d'un caractère monumental très juste et reste en parfaite harmonie avec le Prieuré.

Services industriels à loger dans un espace restreint en rendait l'étude difficile, et qu'il y a lieu d'être satisfait des résultats obtenus. En effet, les diverses solutions proposées ont démontré que la position la plus rationnelle de la petite salle, de la grande salle et des Services industriels était respectivement au rez-de-chaussée, au premier étage et dans l'aile ouest, et que les autres solutions aboutissaient tôt ou tard à une impasse.

En ce qui concerne l'obligation de tenir compte de la proximité du mas du Prieuré, la recherche d'un caractère vieillot, rustique ou même entièrement inspiré de celui du Prieuré lui-même, sans conduire sûrement à l'harmonie désirée, provoquait par nature, en quelque sorte, une contradiction pénible entre l'aspect de l'édifice et sa destination.

Le projet « Molière » dont la belle architecture exprime clairement la meilleure solution présentée du problème, illustre bien les considérations ci-dessus. Il s'impose donc pour l'étude définitive de l'édifice envisagé et sera certainement un enrichissement non seulement de la localité mais aussi de notre patrimoine architectural.

Tous les projets seront exposés publiquement dans la halle de gymnastique du collège de Pully, avenue du 16 Mai, du 12 au 24 mars 1945 (dimanche excepté), de 10 h. à midi et de 14 à 17 h.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait du procès-verbal de la 1^{re} séance du Comité central du 16 janvier 1945.

1. Etat nominatif.

Admissions.

Dans la séance du Comité central du 16 janvier 1945 ont été admis :

Noms :		Domiciles :	Sections :
Wille, U.	ing. civil	Bâle	Bâle
Caveng, G.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Allenbach, W.	architecte	Berne	Berne
Stern, D.	ing. méc.	Genève	Genève
Weber, J. F.	ing. méc.	Coire	Grisons
Jeanneret, B.	architecte	Neuchâtel	Neuchâtel
Frischknecht, R.	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
Werlen, Th.	ing. agr.	Sion	Valais
Utiger, J.	architecte	Altdorf	Waldstätte
Matter, L.	ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
Tittel-Schlumpf, P.	architecte	Zurich	Zurich
Zeller, P.	architecte	Zurich	Zurich
Haas, A.	ing. civil	Thalwil	Zurich
Scheidegger, F.	ing. civil	Zurich-Alstetten	Zurich
Pfenninger, H.	ing. méc.	Baden	Zurich

Démissions :

Müller, F., D ^r	chimiste	Bâle	Bâle
Juri, F.	ing. électr.	Zurich	Zurich

Décès :

Zschokke, H.	chimiste	Bâle	Bâle
Schrafl, A., D ^r h. c.	ing. civil	Berne	Berne et Tessin
Isler, A.	ing. civil	Sulgen	Thurgovie
Herter, H.		Zurich	Zurich
Bussard, H.	ing. électr.	Zurich	Zurich

2. Reconstruction.

Le Comité central prend connaissance des propositions que la commission Choisy lui présente pour organiser l'action de la S. I. A. Il décide de surseoir encore à la composition de

la commission jusqu'au règlement de quelques questions encore en suspens. En attendant, M. le professeur Tschumi, architecte, Lausanne, est nommé en qualité de président de la commission régionale pour la France. Le Comité central décide en outre de mettre au concours par la voie des organes officiels de la Société la place de chef du bureau d'études.

3. Industrie du bâtiment et création des occasions de travail.

Le Comité central discute la création d'un nouvel organisme qui représentera les associations qui touchent au génie civil en vue d'une gestion commune de l'emploi des matériaux de construction. Cet organisme, travaillant en étroite liaison avec le groupe constructions de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail et avec le délégué à la création des occasions de travail, agira en collaboration avec les hommes du métier. Sur le désir des associations, M. Kopp est disposé à prendre la présidence.

4. Extension du Service technique suisse pour le placement à l'étranger d'ouvriers spécialisés et de licenciés de facultés non techniques.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail se propose d'encourager l'émigration d'après-guerre au moyen de nouveaux crédits, et d'en confier le service de placement à des organisations professionnelles privées. Le Comité central estime qu'une extension du S. T. S. aux ouvriers spécialisés et aux porteurs de diplômes universitaires non techniques, telle qu'elle est demandée par l'Office fédéral, ne peut pas être recommandée, parce que le S. T. S. ne répondrait plus à son but. D'autre part, l'extension du S. T. S. aux professions précitées ne leur serait guère utile en raison de la forme de son organisation.

Le Comité central traite encore une série d'autres affaires, notamment les nouvelles tractations avec le Service fédéral du contrôle des prix au sujet de l'impôt sur le chiffre d'affaires, etc.

Zurich, le 15 février 1945.

Le Secrétariat.

Groupe professionnel des architectes SIA pour les relations internationales.

Communiqué.

Une séance du comité restreint du Groupe s'est tenue à Berne le mercredi 14 février pour fixer l'attitude du Groupe au sujet de la participation suisse à la reconstruction d'après-guerre.

Le Groupe estime que la décision prise par le Comité central de la S. I. A. de créer prochainement un bureau de coordination pour les travaux de la reconstruction répond à un réel besoin et qu'elle est de nature à faciliter la reprise des relations avec les milieux techniques étrangers.

L'activité de ce bureau ne devrait cependant pas se limiter à régler les conditions de la collaboration de nos seuls techniciens, mais s'étendre au contraire à la préparation de contacts entre ces derniers et les industriels suisses intéressés à l'exportation d'éléments de construction préfabriqués. D'autre part, le Groupe préconise des conférences qui seraient données aux jeunes ingénieurs et architectes sur les méthodes de travail pratiquées à l'étranger. Il forme enfin le vœu que nos laboratoires d'essais des matériaux soient chargés de procéder à des essais sur les nombreux matériaux nouveaux susceptibles d'être employés pour la reconstruction.

Le Groupe s'est chargé d'autre part d'organiser en Suisse romande une collecte générale d'ouvrages et de matériel techniques destinés aux ingénieurs et architectes des pays